

INSTITUT NATIONAL DE LA
STATISTIQUE DU BURUNDI



DIRECTION GENERALE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/...../ F /2024-2025
POUR LA FOURNITURE DES ORDINATEURS PORTABLES

Date de Publication : 25/9 /2024

Date d'ouverture des offres : 14/10 /2024

Objet

L'Institut National de la Statistique du Burundi « INSBU », invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture des ordinateurs portables, dont les caractéristiques sont en annexe.

Financement du marché

1. « L'Institut National de la Statistique du Burundi, INSBU » compte financer l'exécution de ce marché sur le Budget Général de l'Etat, exercice 2024-2025, numéro d'imputation : **14000240076611011000012101** ».

Spécification du marché

2. La passation du marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National (AOON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.
3. La fourniture prévue dans le cadre de ce marché est en un seul lot.

Ce matériel est à livrer dans un délai de vingt-six (26) jours calendaires, comptés dès la réception de la lettre de marché signée par toutes les parties. Le lieu de livraison est dans le bâtiment SIMBANDUKU, sise jonction boulevard de l'INDEPENDANCE et boulevard de l'UPRONA, en face du Building White Stone. Le soumissionnaire peut proposer un délai plus court.

Condition de participation

4. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les entreprises [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les conditions techniques, juridiques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.
5. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée aux articles 153 et 161 du Code des Marchés publics.

Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

6. Le dossier d'appel d'offres pourra être consulté au secrétariat de la Direction Générale de l'Institut National de la Statistique du Burundi, « INSBU » tous les jours ouvrables de 7heures 30 minutes à 15heures. Le dossier est remis contre paiement d'un montant de cinquante mille francs burundais (50 000 FBU) dont la moitié (25 000 FBU), sera versé au compte n° **CC10003** « Sous compte de transit des recettes non fiscales » ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et l'autre moitié (25 000 FBU) au compte **CC10232** ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'INSBU. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.
7. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à la Direction Générale de l'Institut National de la Statistique du Burundi, « INSBU » sise à l'Avenue de l'Aviation, numéro 6, B.P : 1156 Bujumbura, tél. : 22 22 26 35 en mentionnant la référence de publication, au moins 05 jours avant la date limite de remise des offres.

Présentation de l'offre

8. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission dont le montant est fixé à sept **deux millions (2 000 000)** de francs burundais. La garantie est libérée en Francs Burundais ou en toute autre monnaie convertible en francs burundais. La validité de la garantie de soumission est d'au moins 60 jours calendaires à compter de la date d'ouverture effective des offres.
9. Les offres devront être soumises à la Direction Générale de l'Institut national de la Statistique du Burundi, sise à l'Avenue de l'Aviation, Numéro 6, B.P : 1156 Bujumbura, tél. : 22 22 26 35 au plus tard le 14/10/2024 à 9h30. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Validité des offres

10. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres

11. Les offres techniques et financières rédigées en langue française et en cinq (5) exemplaires dont un original seront remises dans une grande enveloppe fermée à déposer, contre reçu, au secrétariat de la Direction Générale de l'Institut National de la Statistique du Burundi au plus tard le 14/10/2024 à 9h30 avec la mention « **Dossier d'Appel d'offres pour la fourniture des ordinateurs portables** ». A côté de ces deux offres, il faudra adjoindre, dans cette même enveloppe, la garantie de soumission. Les offres doivent être paginées et paraphées et comprendre une table de matières.

Séance d'ouverture des offres

12. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants et d'un représentant de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics dans la salle de la Bibliothèque de l'INSBU sise à l'Avenue de l'Aviation, n° 06, B.P : 1156 Bujumbura, tél. : 22 22 26 35, le 14/10 2024 à 10 heures précise.

Le PV d'ouverture sera contresigné par tous les soumissionnaires présents et une copie sera transmise à la DNCMP.

13. Critères de qualification

Les exigences en matière de qualification sont :

a) Les conditions d'ordre technique :

- La preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché ;
- Le formulaire de prix dûment rempli, conformément à la clause 9 des instructions aux soumissionnaires ;
- La confirmation écrite de l'habilitation du signataire à engager le soumissionnaire ;
- L'attestation originale de non-redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'Office Burundais des Recettes (OBR) en cours de validité ;
- Garantie de soumission ;
- Le certificat d'Immatriculation fiscale ;
- L'attestation originale de non-redevabilité délivrée par l'INSS en cours de validité ;
- Acte d'Engagement ;
- Registre de commerce (copie) ;
- Attestation de non faillite délivrée par le tribunal du commerce et datant de moins de trois mois.
- Spécifications Techniques ;
- Fiche technique ;
- Adresse fixe et connue du soumissionnaire ;
- Statuts (personne morale).

b) Les conditions d'ordre financier :

- Acte de soumission ;
- Bordereaux des prix unitaires ;
- Devis quantitatif estimatif;
- Délai de livraison ;

N.B : L'absence ou la non-conformité de l'un des documents entraîne le rejet des offres lors de l'analyse conformément à l'article 183 du Code des Marchés Publics.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSBU,

NDAYISHIMIYE Nicolas